



AVIS DE RECRUTEMENT

AGENT POLYVALENT (H/F/X) POUR LE SERVICE « BÂTIMENTS » DU PÔLE TECHNIQUE

Temps de travail : Temps plein

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cet avis de recrutement n'est pas rédigé en écriture inclusive mais il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes ainsi qu'aux personnes non-binaires.

DÉFINITION DE LA FONCTION

La Commune de Braine-Le-Château souhaite engager un agent communal polyvalent (h/f/x) pour le service « *bâtiments* » du pôle technique.

L'agent polyvalent – bâtiments (H/F/X) travaillera au sein du pôle technique – service « *bâtiments* » et sera placé sous la responsabilité directe de l'Agent technique en chef.

Son activité principale consistera à réaliser des travaux de maintenance (préventive et curative) et de rénovation des bâtiments communaux.

Les prestations s'effectueront dans tous les bâtiments de la Commune de Braine-le-Château. Des prestations au sein des bâtiments du CPAS sont possibles.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

La liste des tâches qui figure dans cette rubrique **n'est pas exhaustive et peut être évolutive.**

GÉNÉRAL	- Participer à la pose d'un premier diagnostic sur l'origine d'un dommage affectant un bâtiment (toitures, infiltrations, fuites, dégradations diverses, etc.); - Participer à l'identification des interventions nécessaires et proposer une solution technique adaptée aux défauts constatés ; - Réaliser des travaux de maintenance préventive et curative sur les bâtiments communaux ; - Réaliser des travaux de parachèvement et de rénovation ; - Veiller au maintien en bon état des infrastructures et signaler toute anomalie nécessitant une intervention spécialisée ; - Participer au planning d'interventions et de gestion des systèmes de chauffages ;
MAÇONNERIE	- Réaliser des travaux de maçonnerie courante (réparations, rejointoiement, rebouchage, scellement, etc.) ; - Poser des blocs, briques ou autres éléments maçonnés ; - Réaliser de petits coffrages et des travaux de bétonnage ; - Réalisation d'une chape sur une superficie modérée ; - Réparer ou remettre en état des ouvrages maçonnés existants ; - Installation de cloisons.

REVÊTEMENTS	- Poser des plaques de plâtre ; - Réaliser les joints et les finitions des plaques de plâtre ; - Effectuer des travaux d'enduisage, de rebouchage et de lissage des supports ; - Préparer les surfaces en vue de travaux de peinture ou d'autres revêtements muraux ; - Réaliser de petits travaux liés à la pose de carrelage.
PLOMBERIE	- Installer, remplacer et assurer l'entretien courant des équipements sanitaires (lavabos, éviers, WC, etc.) ; - Diagnostiquer et réparer les fuites sur les installations sanitaires ; - Effectuer des interventions de dépannage sur les installations d'alimentation et d'évacuation des eaux ; - Effectuer des travaux d'égouttage (évacuations, débouchage, remplacement de siphons, réparation d'une conduite d'évacuation, etc.) ; - Vérifier le bon fonctionnement des installations et procéder aux réglages nécessaires.
SUPPORT ET ENTRAIDE	- Participer au montage et au démontage lors de festivités.

La sécurité étant un aspect essentiel et faisant partie intégrante de ce poste, l'agent veillera à :

- Utilisation **respectueuse et conforme aux instructions** des outils et équipements qui seront mis à sa disposition ;
- **sécuriser** les lieux d'intervention et leur environnement ;
- **signaler** (à son responsable direct, au magasin du service technique) tout outil ou équipement qui présenterait un défaut.

Le **respect** du matériel est primordial. Chaque agent est responsable d'une utilisation correcte et soigneuse des équipements qui doivent être restitués en **bon état et propres**.

Précisions concernant la fonction :

- **Garde téléphonique :**

Le service technique se doit d'assurer une permanence téléphonique 24h/24, 7 jours sur 7.

Après une période d'intégration de maximum six mois, l'agent devra **prendre un rôle actif** dans la garde téléphonique à la demande de la ligne hiérarchique. Cette garde peut, lorsque la situation le nécessite, entraîner une intervention sur place. Elle est organisée selon un rôle établi par la ligne hiérarchique et donne lieu aux compensations prévues par les dispositions communales applicables.

- **Garde « chauffage » :**

Le service technique est tenu d'assurer une permanence afin de garantir le bon fonctionnement et la continuité des installations de chauffage.

À la demande de la ligne hiérarchique, l'agent participe activement au système de garde mis en place pour assurer la continuité du service en matière de chauffage. Selon les circonstances et les nécessités du service, cette garde peut donner lieu à une intervention sur place.

La garde est organisée selon un rôle établi par la ligne hiérarchique et ouvre droit aux compensations prévues par les dispositions communales en vigueur.

NB : L'agent n'effectuera qu'un seul type de garde par période.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ET APTITUDES PERSONNELLES REQUISES

- Compétences techniques :
 - Capacité à maîtriser les connaissances **théoriques et pratiques** nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
 - Maîtriser les normes de **sécurité** en vigueur dans son domaine d'activité (chantier par ex.) et les normes d'hygiène ;
 - Bonne compréhension des **plans, métrés et notices d'utilisation** ;
 - Manifeste un **intérêt** pour l'évolution des techniques concernant son domaine d'activité ;
- Compétences sociales et communicationnelles :
 - Esprit **d'équipe** et de **coopération transversale** : cette fonction s'exercera au sein du pôle technique, service « *bâtiments* » en étroite collaboration avec les autres services du pôle (« *Espaces publics* » et « *Logistique et administratif* »).
Une collaboration **étroite** est également attendue avec le service « Environnement, Mobilité et Infrastructures » du Pôle « Cadre de vie » et plus spécialement l'agent responsable « *Étude et travaux - bâtiments publics* » ;
 - Sens du **dialogue** ;
 - **Sens du service public** ;
 - Travailler de manière **respectueuse** envers autrui et l'environnement, en adoptant un comportement approprié, notamment dans les lieux tels que les écoles ;
 - Capacité à **collaborer** avec ses collègues et à contribuer au maintien d'un environnement agréable.
- Capacité d'organisation et de précision :
 - Aptitude à **analyser** une situation & attention portée aux **détails** ;
 - Être **rigoureux, soigné et autonome** ;
 - **Polyvalence** ;
 - Esprit **d'initiative** et capacité à travailler de façon **autonome**, tout en veillant à respecter les consignes ;
Disponibilité : les bâtiments communaux peuvent être exposés à différents incidents (pannes, intempéries, vandalisme, etc.). Une disponibilité ponctuelle peut dès lors être requise en dehors des heures habituelles de travail afin d'intervenir en cas de dommage.
- Compétences physiques :
 - Être en mesure d'accomplir les tâches essentielles de la fonction pouvant inclure **le travail en hauteur, l'adoption de postures variées** [debout prolongée, accroupie, sous équipements (évier, escaliers, etc.)] et **la manutention de charges**, dans le respect des **mesures de prévention** et avec l'utilisation des **équipements et aides techniques** mis à disposition.
 - Capacité à adopter une posture **adéquate** pour éviter tout risque de blessures ;
 - Être en mesure d'exécuter un travail physique à **l'extérieur**, dans des conditions atmosphériques parfois difficiles (pluie, gel, chaleur, etc.) ;
- Compétences techniques :
 - Être capable **d'identifier** l'origine d'un dysfonctionnement dans un bâtiment, **d'évaluer** l'intervention à réaliser et de **mettre en œuvre** une solution adaptée à la situation ;
 - Capacité à **utiliser en sécurité** l'outillage ;
 - Connaissance et application des normes de **sécurité** en vigueur dans son domaine [port des EPI, utilisation des machines, etc.] ;
 - Aptitude à préparer et sécuriser les zones de travail (signalisation temporaire, balisage) ;
 - Capacité à identifier, signaler et prévenir **les situations à risque** ou non conformes.
- Disponibilité, polyvalence et solidarité : le pôle technique se veut être un pôle solidaire. Ainsi, pour toute raison qui justifierait un renfort au sein d'un domaine d'activité du service (absence, surcroît de travail, autres), **l'entraide, la polyvalence et la disponibilité** sont essentielles ;

- Gestion du stress : cette fonction peut être soumise à une pression plus importante en fonction des demandes d'intervention sur les bâtiments communaux [surtout en hiver].
- Permis « B » : ce recrutement nécessite la possession du permis « B ».

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être **titulaire** d'un :
 - diplôme délivré à l'issue du deuxième degré de l'enseignement secondaire ;
ou
 - diplôme de l'enseignement ou un titre de compétences ou un titre de formation professionnelle, qui est positionné au niveau 3 dans le cadre francophone de certification
ou
 - diplôme de l'enseignement secondaire supérieur en rapport avec la fonction à exercer ;
ou
 - diplôme de l'enseignement, ou un titre de compétences ou de formation professionnelle en lien avec l'emploi à considérer, qui est positionné au niveau 4 dans le cadre francophone de certification ;
- Une **qualification** dans le domaine d'un secteur du **bâtiment** [maçonnerie, plomberie, carrelage, etc.] est un atout ;
- Une **expérience** dans le domaine de la **construction ou de la rénovation** de minimum 1 an est requise ;
- Être en possession du **permis de conduire « B »** ;
- Être **lauréat** de l'examen organisé dans le cadre de la procédure de recrutement dont le programme est établi comme suit :
 - ↳ **Épreuve orale (sur 20 points)** permettant d'évaluer le candidat sur la maîtrise théorique des compétences nécessaires à l'exercice de la fonction.
 - ↳ **Épreuve pratique (sur 40 points)** permettant d'apprécier les connaissances minimales requises des candidats dans les domaines suivants :
 - Les connaissances techniques relatives à l'entretien et à la maintenance des bâtiments et de leurs installations ;
 - La capacité à poser un diagnostic, à identifier l'origine d'un dysfonctionnement, à proposer une solution adaptée et à en justifier le choix ;
 - La capacité du candidat à assurer la mise en sécurité des lieux, des installations et des personnes avant, pendant et après les interventions ;
 - Sa motivation à l'exercice de cette fonction ainsi que sa capacité d'initiative.

Les conditions de réussite de l'examen sont fixées comme suit :

- **Minimum requis 60 % des points à l'examen et au moins 50 % des points dans chacune des deux épreuves**

La personne désignée au terme de l'ensemble de la procédure de recrutement devra fournir un **extrait de casier judiciaire modèle 596.2** (contact avec mineurs) **de moins de trois mois** ;

OFFRE

- Contrat à **durée indéterminée** (prestations du lundi au vendredi inclus). Des prestations le week-end et en soirée sont à prévoir.
- Entrée en fonction prévue en novembre 2026 [la date d'entrée en fonction peut être adaptée en fonction des desideratas de la personne désignée].
- La fonction sera rémunérée sur base d'une échelle de traitement du **groupe « D »** et sera fonction du diplôme ou du titre de compétences du candidat :
 - Échelle D1 :
 - Diplôme délivré à l'issue du deuxième degré de l'enseignement secondaire ;
 - Diplôme de l'enseignement ou un titre de compétences ou un titre de formation professionnelle, qui est positionné au niveau 3 dans le cadre francophone de certification.

- Échelle D4 :
 - Diplôme de l'enseignement secondaire supérieur en rapport avec la fonction à exercer ;
 - Diplôme de l'enseignement, ou un titre de compétences ou de formation professionnelle en lien avec l'emploi à considérer, qui est positionné au niveau 4 dans le cadre francophone de certification ;
- La valorisation des années d'expérience à concurrence de 25 ans [N.B. : les expériences issues du secteur privé et en tant qu'indépendant doivent être utiles à la fonction pour être prises en compte] ;

Les montants indiqués ci-dessous sont des montants mensuels bruts :

La rémunération mensuelle brute à temps plein à l'index actuel (soit 2,2080) à l'échelle D1 - échelon 0 - s'élève à 2.653,55 EUR (une allocation de foyer ou de résidence complète ce traitement jusqu'à l'échelon 19 inclus).

La rémunération mensuelle brute à temps plein à l'index actuel (soit 2,2080) à l'échelle D1 - échelon 25 - s'élève à 3.532,89 EUR.

La rémunération mensuelle brute à temps plein à l'index actuel (soit 2,2080) à l'échelle D4 - échelon 0 - s'élève à 2.791,71 EUR (une allocation de foyer ou de résidence complète ce traitement jusqu'à l'échelon 8 inclus).

La rémunération mensuelle brute à temps plein à l'index actuel (soit 2,2080) à l'échelle D4 - échelon 25 - s'élève à 4.256,30 EUR.

- La Commune de Braine-le-Château offre à ses agents des chèques-repas électroniques pour une valeur nette de 5,36 EUR/jour (valeur faciale de 6,50 EUR par unité - intervention personnelle de 1,14 EUR) ;
- Vingt-six jours de congé minimum par an ;
- Le remboursement intégral des frais de déplacement en transport en commun, et une indemnité forfaitaire dans les frais de déplacement à vélo ;
- Une allocation de fin d'année et un pécule de vacances.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Veuillez envoyer un dossier de candidature à l'attention du Collège communal de Braine-le-Château pour le **23 septembre 2026** à 12h00' au plus tard par courrier postal (rue de la Libération, 9) ou par courriel à accueil.rh@braine-le-chateau.be avec la référence « Recrutement – agent polyvalent - bâtiments » :

- Votre Curriculum Vitae ;
- Votre lettre de motivation ;
- Une copie de votre permis de conduire catégorie « B » ;
- Une copie de vos diplômes.

Ne seront pas pris en considération et jugés comme irrecevables : les dossiers **incomplets**, **transmis après la date limite de dépôt des candidatures** et/ou n'ayant **pas respecté** les modes de transmission définis ci-dessus.

Toutes **questions ou demande de renseignements complémentaires** concernant cet avis de recrutement peut être adressée au service du personnel par courriel (accueil.rh@braine-le-chateau.be) ou par téléphone (02/588.21.25).

Vu et approuvé par le Collège communal en séance du 4 septembre 2026

Par le Collège,

Braine-le-Château, le 7 septembre 2026

La Directrice générale,
L. TORBEYNS




Le Bourgmestre,
N. TAMIGNIAU



